MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 584 15 avril 2002

SOMMAIRE

Achelia Luxembourg S.A., Luxembourg 27993	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise	28026
Achelia Luxembourg S.A., Luxembourg 27993	Lad 20 Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-	
Alcadys, S.à r.l., Alzingen 28018	bourg	27996
Alcadys, S.à r.l., Alzingen 28019	Leoinvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28029
Annandale International S.A., Luxembourg 27987	Luben S.A., Luxembourg	27999
Annandale International S.A., Luxembourg 27988	Luben S.A., Luxembourg	28000
AXA Equities, Sicav, Luxembourg 28016	Lux-Avantage, Sicav, Luxembourg	27993
AXA Equities, Sicav, Luxembourg 28016	Lux-Avantage, Sicav, Luxembourg	27995
AXA Funds Management S.A., Luxembourg 28017	Lux-Euro-Stocks, Sicav, Luxembourg	28025
BBG Luxembourg S.A., Luxembourg 28007	Luxrosa S.A.H., Luxembourg	28001
BBG Luxembourg S.A., Luxembourg 28009	M Immobilier S.A., Luxembourg	28029
Blemox S.A.H., Luxembourg 28025	Marengo Investissements S.A.H., Luxembourg	28026
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.,	Megagestion S.A., Luxembourg	27992
Luxembourg 28028	Merck-Finanz A.G., Luxembourg	28022
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.,	Merkur Investment Holding S.A., Luxembourg-	
Luxembourg 28031	Kirchberg	28000
Carry European Markets S.A., Luxembourg 28024	Mobility International Holding S.A., Luxembourg	28021
Castillo Investments S.A., Luxembourg 27989	Moonlight S.A., Luxembourg	28032
Clergeon S.A., Luxembourg 28023	Nory European Equities S.A., Luxembourg	28021
Cofida S.A.H., Luxembourg 28020	Ourakan International S.A., Luxembourg	28005
Compagnie Financière d'Echternach S.A.H., Lu-	Ourakan International S.A., Luxembourg	28006
xembourg	Pamco S.A., Luxembourg	28004
Compartin S.A.H., Luxembourg 28022	PanAlpina Sicav, Luxemburg-Strassen	28023
Conventum, Sicav, Luxembourg 28020	PanAlpina Sicav, Luxemburg-Strassen	28023
Crown Castle Holding Company, S.à r.l., Luxem-	Poltec International S.A., Luxembourg	27990
bourg	Poltec International S.A., Luxembourg	27992
Diko Finance S.A., Luxembourg 28017	Pricourt International S.A., Luxembourg	28024
Ertin S.A., Luxembourg	ProMi Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-	
Euro - Energy Investment Holding S.A., Luxem-	bourg	28007
burg	Quentin Holding S.A., Luxembourg	28031
Euro Derivate, Sicav, Luxemburg 28029	Quentin Holding S.A., Luxembourg	28032
Eurofonprofit, Sicav, Luxembourg 28020	Royal Palm S.A., Luxembourg	28016
Fortis L FOF, Sicav, Luxembourg 28027	Scottsdale S.A., Luxembourg	28002
HK Administration S.A., Luxembourg 28009	Sinopia Alternative Fund Sicav, Luxembourg	28027
HK Administration S.A., Luxembourg 28011	Sinopia Global Funds Sicav, Luxembourg	28026
Iberian Beverage Group S.A., Luxembourg 27986	Société Financière des Plastiques S.A.H., Lu-	
Independence Holding S.A., Luxembourg-Kirch-	xembourg	28004
berg	Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxemburg	28027
Intar S.A., Luxembourg	The Modern Funds, Sicav, Luxembourg	28021
Italfortune International Fund, Sicav, Luxem-	Tonytrans, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28014
bourg 28028	Tonytrans, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28015

IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 68.416.

DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of December. Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IBERIAN BEVERAGE GROUP (BVI) LIMITED, a company with registered office at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Bastien Collette, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on December 28, 2001.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A., R. C. B Number 68.416, hereafter called 'the Company', was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 22, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 301 of April 29, 1999.
- The Articles of Incorporation have been amended several times and most recently by a deed of the undersigned notary dated April 25, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 604 of August 24, 2000.
- The corporate capital is presently set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg Francs divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of one hundred and twenty-five (125.-) Luxembourg Francs each, which have been entirely subscribed fully paid up in cash or in kind.
 - The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.
- The appearing party as sole shareholder and final economic beneficiary of the operation resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IBERIAN BEVERAGE GROUP (BVI) LIMITED, une société avec siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Bastien Collette, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A., R. C. B numéro 68.416, dénommée ci-après 'la Société', fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 301 du 29 avril 1999.
- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 604 du 24 août 2000.
- La Société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société IBERIAN BEVERAGE GROUP S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Collette, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 13, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02038/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ANNANDALE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 54, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 39.539.

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ANNANDALE INTERNATIONAL S.A., R. C. B N° 39.539, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 29 juillet 1992.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Phillip Van Der Westhuizen, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social d'un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
- 1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs, de sorte que ledit capital est fixé à 37.184,03 euros représenté par 150 actions sans désignation de valeur nominale.
- 2. Réduction du capital social à concurrence de 184,03 euros pour le porter de son montant converti de 37.184,03 euros à 37.000,- euros représenté par 150 actions sans désignation de valeur nominale.

Le montant de 184,03 euros est transféré à une réserve.

3. Ajout du paragraphe suivant à l'objet social:

«La Société est autorisée à pratiquer toutes activités et tous services se rapportant à l'exercice de la profession de Chartered Accountant telle qu'elle est pratiquée dans les pays anglo-saxons, notamment d'audit de sociétés du Royaume Uni et d'Irlande; en outre elle pourra assumer des fonctions consultatives et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large, et elle pourra fournir des services administratifs et de comptabilité à toutes entreprises, organisations et sociétés, ainsi que tous services de gestion.»

4. Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de LUF en EUR au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 37.184,03 représenté par 150 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est réduit à concurrence de EUR 184,03 pour le ramener de son montant converti de EUR 37.184,03 à EUR 37.000,- sans remboursement aux actionnaires.

Le montant de EUR 184,03 est affecté au compte de réserves libres.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéa 1er. Le capital souscrit de la Société est trente-sept mille (37.000,-) euros (EUR), représenté par cent cinquante (150) actions sans désignation de valeur nominale.».

Quatrième résolution

A l'article 4 des statuts il est ajouté un nouvel alinéa premier ayant la teneur suivante:

«Art. 4. Alinéa 1 er nouveau. La Société est autorisée à pratiquer toutes activités et tous services se rapportant à l'exercice de la profession de Chartered Accountant telle qu'elle est pratiquée dans les pays anglo-saxons, notamment d'audit de sociétés du Royaume Uni et d'Irlande; en outre elle pourra assumer des fonctions consultatives et d'assistance dans le do maine économique au sens le plus large, et elle pourra fournir des services administratifs et de comptabilité à toutes entreprises, organisations et sociétés, ainsi que tous services de gestion.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Der Westhuizen, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 133S, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02024/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ANNANDALE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.539.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1615 du 19 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02025/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

CASTILLO INVESTMENTS, Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 74.991.

DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CASTLE HOLDINGS INVESTMENT CORPORATION LIMITED, a company with registered office at 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Bastien Collette, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on December 27, 2001.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company CASTILLO INVESTMENTS, R. C. B Number 74.991, hereafter called 'the Company', was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 28, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 505 of July 15, 2000.
- The Articles of Incorporation have been amended several times and most recently by a deed of the undersigned notary dated September 25, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- The corporate capital is presently set at one million seven hundred-six thousand seven hundred and sixty-six (1,706,766.-) euro (EUR), divided into eight hundred fifty-three thousand three hundred and eighty-three (853,383) shares having a par value of two (2.-) euro (EUR) each, which have been entirely subscribed fully paid up in cash or in kind.
 - The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.
- The appearing party as sole shareholder and final economic beneficiary of the operation resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.
- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company CASTILLO INVESTMENTS was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CASTLE HOLDINGS INVESTMENT CORPORATION LIMITED, une société avec siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Bastien Collette, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme CASTILLO INVESTMENTS, R. C. B numéro 74.991, dénommée ci-après 'la Société', fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 505 du 15 juillet 2000.
- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 septembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- La Société a actuellement un capital social d'un million sept cent six mille sept cent soixante-six (1.706.766,-) euros (EUR), représenté par huit cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-trois (853.383) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces ou en nature.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CASTILLO INVESTMENTS.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Collette, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02039/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

POLTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 72.324.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de POLTEC INTERNATIONAL S.A., R. C. Numéro B 72.324 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1012 du 30 décembre 1999.

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social par un apport en espèces à concurrence d'un montant de cinquante-huit mille euros (EUR 58.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), avec émission correspondante de cinquante-huit (58) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.
 - 2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.
 - 3. Emission d'un emprunt obligataire convertible.
 - 4. Fixation du montant du capital autorisé.
 - Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un montant de cinquante-huit mille euros (EUR 58.000) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000), avec émission correspondante de cinquante-huit (58) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'augmentation de capital a été intégralement souscrite par la société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 17 décembre 2001.

Le montant de cinquante-huit mille euros (EUR 58.000,-) a été intégralement libéré en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) divisé en quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

Les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'émettre un emprunt obligataire convertible aux conditions suivantes:

1) Valeur nominale de l'émission:EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille euros)

2) Coupures: 540 coupures à EUR 1.000,-

3) Taux d'émission: 100%

4) Date de paiement: au plus tard le 31 décembre 2001

5) Date d'échéance: au 31 décembre 2011

6) Mode de paiement: virement sur le compte bancaire auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEM-

BOURG

7) Remboursement: soit au pair, à l'échéance, soit par remboursement anticipé, suivant décision de la

société, à partir du 31 décembre 2006 au taux de 100%.

8) Taux d'intérêts: 3 %

9) Conversion: sur simple demande des obligataires avec un rapport de conversion d'une action

pour une obligation, à partir du 31 décembre 2006

Afin de mettre la société en conformité avec les prescriptions de l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur cette émission a été dressé en date du 19 décembre 2001 par la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, réviseur d'entreprises, avec siège social à rue de la Libération, 47, L-5969 Itzig, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que:

- 1) l'émission est décrite de façon claire et précise;
- 2) les modes d'évaluation adoptés sont appropriés;
- 3) la valeur totale de EUR 540.000 représentée par un apport en numéraire correspond au moins à 540 obligations convertibles d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune émise en contrepartie;
- 4) le rapport de conversion de 1 obligation de valeur nominale de EUR 1.000 contre 1 action de valeur nominale de EUR 1.000 est pertinent et raisonnable.»

Quatrième résolution

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, l'article 3 alinéas 2 à 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéas 2 à 4.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), dont cinq cent quarante mille euros (EUR 540.000,-) réservés à la conversion de l'emprunt obligataire convertible émis par la société en date du 21 décembre 2001.

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 novembre 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
 - de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
 - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
 - de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à deux millions trois cent trente-neuf mille sept cent quatorze francs luxembourgeois (LUF 2.339.714,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 9, case 9. – Reçu 23.397 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02020/230/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

POLTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 72.324.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1662 du 21 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés

de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02021/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin. R. C. Luxembourg B 51.829.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 28 décembre 2001

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

MEGAGESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02120/788/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ACHELIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.057.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1er mars 2001

Résolutions

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 21 juin 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en Euros avec effet au 1er janvier 2000 au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'Euro.

Le capital social de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) est converti en quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et cinq cents (495.787,05).

- 2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de quatre mille deux cent douze euros et quatre-vingt-quinze cents (4.212,95). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à cinq cent mille euros (500.000,- EUR).
- 3. Le Conseil d'Administration constate que toute référence au capital autorisé n'a plus lieu d'être dans les statuts de la société (sa durée légale d'existence étant arrivée à échéance le 1er octobre 1992).
- 4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

* 1^{er} alinéa:

«Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales sauf limitation légale».

Le Conseil d'Administration chargera Maître André Schwachtgen de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 74, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(02036/230/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ACHELIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. STALO HOLDING S.A.).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.057.

Statuts coordonnés en vigueur d'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration sous seing privé tenue en date du 1^{er} mars 2001 sur base d'un mandat de l'assemblée générale du 21 juin 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02037/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

LUX-AVANTAGE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz. R. C. Luxembourg B 46.041.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de LUX-AVAN-TAGE, R. C. Numéro B 46.041, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 1993.

Les statuts de la société ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 54 du 8 février 1994

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 868 du 30 novembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Schmitz, Attaché de Direction à la Banque et CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Helmdange.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Schu, Employé de banque à LA BANQUE ET CAISSE D'EPAR-GNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, demeurant à Echternach

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente Assemblée Générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1047 du 21 novembre et Numéro 1099 du 3 décembre 2001, et au Luxemburger Wort des 21 novembre 2001 et 3 décembre 2001.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'Assemblée.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2001.
 - 2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2001; affectation des résultats.
 - 3) Donner quitus aux Administrateurs.
 - 4) Nominations statutaires.
 - 5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.
 - 6) Divers.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 4.143.816 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 21 décembre 2001, 61.379 actions sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'Assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2001.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2001 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

Compartiment LUX-AVANTAGE I:

- Actif net au 30.09.2001:	167.093.020,18 EUR
- Résultat net réalisé au 30.09.2001:	- 9.257.732,73 EUR
- Résultat des opérations au 30.09.2001:	- 112.339.868,07 EUR

Adoptant la décision du Conseil d'Administration, l'Assemblée donne son accord sur:

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) qui sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) étant zéro, aucun dividende ne sera payé.

Le coupon numéro 20 est ainsi déclaré sans valeur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 septembre 2001.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2000, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Henri Germeaux au 15 juillet 2001 et approuve la cooptation de M. Michel Birel.

Le mandat des administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée Générale procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2002:

Monsieur Raymond Kirsch, président;

Monsieur Armand Weis, vice-président;

Monsieur Michel Birel, administrateur;

Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;

Monsieur Jean-Claude Finck, administrateur;

Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;

Monsieur Jacques Mangen, administrateur;

Monsieur Nicolas Rollinger, administrateur;

Monsieur Guy Rosseljong, administrateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée Générale procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2002.

Divers

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de 30.840,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Nickels, C. Schmitz, P. Schu, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 33, case 10. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02041/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

LUX-AVANTAGE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.041.

Les comptes annuels au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 33, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02042/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

EURO - ENERGY INVESTMENT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 19, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 74.745.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundeins, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Ramazan Eke, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Kirnbergers Strasse, 23, D-64297 Darmstadt, Bundesrepublik Deutschland.

hier vertreten durch Frau Isabelle Pairon, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1118 Luxemburg, 19, rue Aldringen,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 14. Dezember 2001.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgenannt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Aktiengesellschaft EURO-ENERGY INVESTMENT HOLDING S.A., R. C. B Nummer 74.745, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, vom 2. März 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 461 vom 30. Juni 2000 veröffentlicht wurde.
- Die Gesellschaft hat augenblicklich ein Kapital von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert (100,-) Euro pro Aktie, vollständig eingezahlt.
 - Der Komparent ist Besitzer aller Aktien der Gesellschaft geworden.

- Andurch erklärt der Komparent als einziger Aktionär und wirtschaftlicher Endnutzniesser dieser Handlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.
 - Der Komparent erklärt, dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.
- Der Komparent erklärt, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.
- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.
- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-1118 Luxemburg, 19, rue Aldringen aufbewahrt.

Worauf die Bevollmächtigte des Komparenten dem unterfertigten Notar zwei Inhaberaktienzertifikate Nr. I und II vorgelegt hat, welche sofort zerstört wurden.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft EURO-ENERGY INVESTMENT HOLDING S.A. festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte des Komparenten, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: I. Pairon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 133S, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02045/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

LAD 20 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 60.779.

Rembourg b 00.777

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twenty-fourth of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ITP INVESTORS LLC, a Delaware limited liability company with its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 1013 Centre Road, Wilmington, DE 19805, U.S.A.,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given in Cambridge, Massachusetts, on December 20, 2001.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only partner of the «one-man limited company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of LAD 20 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., R. C. B number 60.779, with registered office in Luxembourg.
- The company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 4, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 969 of December 11, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated July 1, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 768 of October 15, 1999.

- The Company's capital is set at eighty-five thousand (85,000.-) French francs represented by four hundred and twenty-five (425) shares of a par value of two hundred (200.-) French francs each, all entirely subscribed and fully paid in.
- The appearing party as sole shareholder of the company hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.
- The appearing party as liquidator of the company LAD 20 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;
- It has full knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- It grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.
- The books and records of the dissolved company shall be kept for five (5) years at L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.

In faith of which We the undersigned notary set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ITP INVESTORS LLC, une société avec siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 1013 Centre Road, Wilmington, DE 19805, U.S.A.,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cambridge, Massachusetts, le 20 décembre 2001,

laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination LAD 20 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., R C. B n° 60.779, avec siège social à Luxembourg.
- La société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 4 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 969 du 11 décembre 1997.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} juillet 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 768 du 15 octobre 1999

- Le capital social de cette Société est de quatre-vingt-cinq mille (85.000,-) francs français représenté par quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de deux cents (200,-) francs français chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société LAD 20 LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.
 - L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02052/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

CROWN CASTLE HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. R. C. Luxembourg B 82.594.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the twenty-eighth of December.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CROWN CASTLE EUROPE LLC, a Delaware Limited Liability Company having its registered office in 510 Bering Drive, Suite 500, Houston, Texas 77057, represented by Mr E. Blake Hawk, acting in his capacity as Executive Vice President, with professional address in 510 Bering Drive, Suite 500, Houston, Texas 77057 USA,

here represented by Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Houston on December 19, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that CROWN CASTLE HOLDING COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg (hereafter the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on 22nd June, 2001, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, registered at the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 82.594;
- that the capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) divided into 310 (three hundred ten) shares having a nominal value of EUR 100.- (hundred euros) each;
- that CROWN CASTLE EUROPE LLC is the sole shareholder of the Company and has decided to dissolve the Company with immediate effect;
- that CROWN CASTLE EUROPE LLC, in its capacity of liquidator of the Company declares that all the Company's liabilities have been settled:
- that CROWN CASTLE EUROPE LLC, in its capacity as sole shareholder of the Company approves the annual accounts and closing balance sheet of the Company;
- that CROWN CASTLE EUROPE LLC, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company if hidden and unknown at the present time;
 - that the Company be and hereby is liquidated;
 - that full discharge is granted to the manager of the Company for the exercise of his mandate;
- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-2324 Lux-embourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CROWN CASTLE EUROPE LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Delaware ayant son siège social au 510 Bering Drive, Suite 500, Houston, Texas 77057, représentée par Monsieur E. Blake Hawk, agissant en sa qualité de Executive Vice President, avec adresse professionnelle au 510 Bering Drive, Suite 500, Houston, Texas 77057 USA,

ici représentée par Monsieur Gilles Dusemon, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Houston, le 19 décembre 2001.

Ladite procuration avec substitution, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que CROWN CASTLE HOLDING COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, le 22 juin 2001, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C inscrite auprèd du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.594;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) parts d'une valeur nominale de EUR 100,- (100 euros) chacune;
- que CROWN CASTLE EUROPE LLC, étant seul associé de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;
- que CROWN CASTLE EUROPE LLC, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé;
- que CROWN CASTLE EUROPE LLC, en sa capacité d'associé unique de la Société, approuve les comptes annuels et le bilan de clôture de la Société;
- que CROWN CASTLE EUROPE LLC, en sa qualité d'associé unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la Société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la Société même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
 - que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dusemon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 13, case 5. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02047/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

LUBEN S.A., Société Anonyme. (anc. LUBEN HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 40.828.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LUBEN HOLDING S.A., R. C. Numéro B 40.828 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 1^{er} juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 517 du 11 novembre 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte du même notaire en date du 23 février 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 249 du 27 mai 1993.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Renonciation à la version anglaise des statuts.
- 2. Changement de la dénomination sociale de la Société en LUBEN S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.
- 3. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente de l'article 2 et de l'article 13 des statuts.
 - 4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est renoncé à la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en LUBEN S.A.

En conséquence, l'article 1er alinéa 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante;

«Art. 1er. Alinéa 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUBEN S.A.»

Troisième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

L'article 13 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02032/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

LUBEN S.A., Société Anonyme. (anc. LUBEN HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 40.828.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1656 du 21 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02033/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

MERKUR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 65.416.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Oscar Orlando Arango, demeurant au 301, avenue de Tervuren, Woluwe St. Pierre, B-1150 Bruxelles, Belgique,

ici représenté par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée à Bruxelles, le 15 décembre 2001. Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MERKUR INVESTMENT HOLDING S.A., R.C. B numéro 65.416, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 710 du 1er octobre 1998.
- La Société a actuellement un capital social de cinquante mille (50.000,-) Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) divisé en cinq cents (500) actions de classe A d'une valeur nominale de cent (100,-) Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MERKUR INVESTMENT HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 12CS, fol. 12, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02046/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

LUXROSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 17.199.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STER-KINEKOR FILMS (PTY) LTD, une société établie et ayant son siège social au 185, Katherine Street, Sandton 2148, Afrique du Sud,

ici représentée par Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sandton, le 25 octobre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme LUXROSA S.A., R. C. B numéro 17.199, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 novembre 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 30 du 12 février 1980.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 239 du 24 mai 1993.

- La Société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire quatre certificats au porteur qui ont été immédiatement lacérés aussi que le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société LUXROSA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Garcia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02049/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

SCOTTSDALE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. R. C. Luxembourg B 57.758.

DISSOLUTION

In the year two thousand and one, on the twenty-seventh of December. Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sjoerdsje Hommerson-Kooistra, director, residing at 8, De Heuvels, B-2930 Brasschaat, Belgium,

here represented by Mr Alexis Kamarowsky, company director, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

by virtue of a proxy under private seal given in Brasschaat, on December 19, 2001.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company SCOTTSDALE S.A., R. C. B Number 57.758, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated December 27, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 198 of April 21, 1997.
- The corporate capital is presently set at two hundred and forty-five million six hundred and eighty-nine thousand six hundred and eighty (245,689,680.-) Luxembourg francs (LUF) divided into ten thousand (10,000) shares with no par value, entirely subscribed and fully paid-in.
 - The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.
- The appearing party as sole shareholder and final economic beneficiary of the operation resolves to dissolve the Company with immediate effect.
- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.
- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary two bearer share certificates numbered 1 and 2 which have been immediately torn to pieces.

Upon these facts the notary stated that the company SCOTTSDALE S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sjoerdsje Hommerson-Kooistra, directrice, demeurant au 8, De Heuvels, B-2930 Brasschaat, Belgique,

ici représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Brasschaat, le 19 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SCOTTSDALE S.A., R. C. B numéro 57.758, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 198 du 21 avril 1997.
- La Société a actuellement un capital social de deux cent quarante-cinq millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingts (245.689.680,-) francs luxembourgeois (LUF), divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1371 Luxembourg, 7. Val Ste Croix.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numérotés 1 et 2 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SCOTTSDALE S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Kamarowsky, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02048/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

PAMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.956.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Mulliez, administrateur de sociétés, demeurant à B-7730 Nechin, Belgique,

ici représenté par Monsieur Pierre Grunfeld, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nechin, Belgique, le 13 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme PAMCO S.A., R. C. B numéro 38.956, fut constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 235 du 2 juin 1992;

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 909 du 23 octobre 2001;

- La Société a actuellement un capital social d'un million cinquante-sept mille cinq cents (1.057.500,-) euros représenté par quarante-deux mille trois cents (42.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PAMCO S.A.
- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la société PAMCO S.A. avec effet immédiat;
- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société PAMCO S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute L-1724 Luxembourg, 15, Boulevard du Prince Henri.
 - Sur ce le comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents. Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PAMCO S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Grunfeld, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 133S, fol. 26, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02050/230/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

SOCIETE FINANCIERE DES PLASTIQUES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 33.031.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MULSIN INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Rudy Hoylaerts, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SOCIETE FINANCIERE DES PLASTIQUES S.A., R. C. B Numéro 33.031, ayant son siège social à Luxembourg, fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 289 du 21 août 1990.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 septembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- La Société a actuellement un capital social de trente-huit millions deux cent mille euros (EUR 38.200.000,-) représenté par trois cent quatre-vingt-deux mille (382.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SOCIETE FINANCIERE DES PLASTIQUES S.A. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

(signé) R. Hoylaerts, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02051/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

OURAKAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu:

La société de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par

- Monsieur Lino Berti et Madame Géraldine Vinciotti, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée OURAKAN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 28 septembre 2001, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 13 décembre 2001.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- 1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.
- 2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 5.000.000, (cinq millions d'Euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 septembre 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3) Que dans sa réunion du 13 décembre 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 715.000,- (sept cent quinze mille Euros),

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à sept cent quarantesix mille Euros (EUR 746.000,-),

par la création de soixante et onze mille cinq cents (71.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à toutes les soixante et onze mille cinq cents (71.500) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces de EUR 715.000,- (sept cent quinze mille Euros),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 715.000,- (sept cent quinze mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à sept cent quarante-six mille Euros (EUR 746.000,-),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à sept cent quarante-six mille Euros (EUR 746.000,-), représenté par soixante-quatorze mille six cents (74.600) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.»

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 350.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 2, case 3. – Reçu 288.430 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

J. Delvaux.

(02060/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

OURAKAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 décembre 2001, actée sous le numéro 1011/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

(02061/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ProMi HOLDING (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.087.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CREATION & STYLING LIMITED, une société avec siège social Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Chris Cramer, gérant, avec adresse professionnelle à L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grand Cayman, le 21 décembre 2001.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée ProMi HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., R. C. B numéro 68.087, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 225 du 1^{er} avril 1999.
- La Société a actuellement un capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
- Par la présente la comparante en tant qu'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
 - L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour son mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ProMi HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Cramer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02057/230/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

BBG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 50.625.

In the year two thousand and one, on the twenty-first of December.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of BBG LUXEMBOURG S.A. (in liquidation), R. C. Number 60.625, with registered office in Luxembourg, and incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, dated March 17, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 311 of July 7, 1995.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, dated August 5, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 888 of November 24, 1999.

The meting begins at three thirty p.m., Mr John Li, Partner of KPMG Financial Advisory Service liquidator of BBG LUXEMBOURG S.A. (in liquidation), being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sandrine Periot, consultant, residing in Thionville, France.

The meeting elects as scrutineer Mr Zia Hossen, Senior Manager, residing in Bascharage, Luxembourg. The Chairman states that:

- I.- That this general meeting has been duly convened by DHL.
- II.- It appears from an attendance list, established and certified by the members of the Bureau, that the five thousand five hundred shares of a par value of one hundred Pound Sterling each, representing the total capital of five hundred and fifty thousand Pound Sterling, are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the representatives of the shareholders and the members of the bureau, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- III.- The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1.- To hear the comments of the Commissaire à la Liquidation on the Liquidator's report.
- 2.- To give discharge to the Liquidator.
- 3.- To close the liquidation.
- 4.- To determine the place where books and records of the company will be archived.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it vas regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting hears the comments of the Commissaire à la Liquidation on the Liquidator's report.

Second resolution

The General Meeting gives discharge to the Liquidator and to the Commissaire à la Liquidation

Third resolution

The General Meeting decides to close the liquidation and that the books and records of the company will be archived for a minimum period of five years at LAB SERVICES S.A., Zone Industrielle, L-5366 Münsbach.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at three forty-five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BBG LUXEMBOURG S.A. (en liquidation), R. C. B N° 60.625, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 17 mars 1995, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 311 du 7 juillet 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 5 août 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 888 du 24 novembre 1999.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur John Li, Partner de KPMG Financial Advisory Service, liquidateur de BBG LUXEMBOURG S.A. (en liquidation).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Periot, consultant, demeurant à Thionville, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Zia Hossen, Senior Manager, demeurant à Bascharage, Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par DHL.
- II. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille cinq cents actions d'une valeur nominale de cent Livres Sterling chacune, représentant la totalité du capital social de cinq cent cinquante mille livres Sterling, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
- 1.- Réception des commentaires du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.

5.- Détermination du lieu de conservation des livres et documents de la société.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale réceptionne le rapport du commissaire-vérificateur soumis à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée minimale de cinq ans à partir du jour de la liquidation à LAB SERVICES S.A., Zone Industrielle, L-5366 Münsbach.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. Li, S. Periot, Z. Hossen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 8, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02053/230/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

BBG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 50.625.

Les comptes de clôture au 30 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 8, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02054/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

HK ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme (in liquidation).

Registered office: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 7.790.

In the year two thousand and one, on the twenty-first of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of HK ADMINISTRATION S.A. (in liquidation), R. C. Number 7.790, with registered office in Luxembourg, and incorporated pursuant to a deed of Maître Robert Elter, then notary residing in Luxembourg, dated December 12, 1967, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Number 12 of January 30, 1968.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated March 3, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 222 of April 7, 1998.

The meeting begins at three p.m., Mr John Li, Partner of KPMG Financial Advisory Service, liquidator of HK ADMIN-ISTRATION S.A. (in liquidation), being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sandrine Periot, consultant, residing in Thionville, France.

The meeting elects as scrutineer Mr Zia Hossen, Senior Manager, residing in Bascharage, Luxembourg.

The Chairman states that:

I.- That this general meeting has been duly convened by DHL.

II.- It appears from an attendance list, established and certified by the members of the Bureau, that the four hundred shares of no par value, representing the total capital of twenty-five million eight hundred and sixty-four thousand Luxembourg francs, are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the representatives of the shareholders and the members of the bureau, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- III.- The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1.- To hear the comments of the Commissaire à la Liquidation on the Liquidator's report.
- 2.- To give discharge to the Liquidator.
- 3.- To close the liquidation.
- 4.- To determine the place where books and records of the company will be archived.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting hears the comments of the Commissaire à la Liquidation on the Liquidator's report.

Second resolution

The General Meeting gives discharge to the Liquidator and to the Commissaire à la Liquidation

Third resolution

The General Meeting decides to close the liquidation and that the books and records of the company will be archived for a minimum period of five years at LAB SERVICES S.A., Zone Industrielle, L-5366 Münsbach.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at three fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HK ADMINISTRATION S.A. (en liquidation), R.C. B N° 7.790, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1967, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 12 du 30 janvier 1968.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 222 du 7 avril 1998.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur John Li, Partner de KPMG Financial Advisory Service, liquidateur de HK ADMINISTRATION S.A. (en liquidation).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Periot, consultant, demeurant à Thionville, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Zia Hossen, Senior Manager, demeurant à Bascharage, Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par DHL.
- II. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cent actions sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de vingt-cinq millions huit cent soixante-quatre mille francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
- 1.- Réception des commentaires du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 5.- Détermination du lieu de conservation des livres et documents de la société.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale réceptionne le rapport du commissaire-vérificateur soumis à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée minimale de cinq ans à partir du jour de la liquidation à LAB SERVICES S.A., Zone Industrielle, L-5366 Münsbach.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Li, S. Periot, Z. Hossen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02055/230/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

HK ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 7.790.

Les comptes de clôture au 30 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 8, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02056/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ERTIN S.A., Société Anonyme, (anc. ERTIN HOLDING S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 64.977.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ERTIN HOLDING S.A., R.C. Numéro B 64.977 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 652 du 15 septembre 1998.

La séance est ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille écus (XEU 1000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille écus (XEU 150.000,-), désormais exprimé en euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société en ERTIN S.A.
- 2. Modification de l'objet social.
- 3. Substitution de toutes références à l'écu (XEU) par l'euro (EUR).
- 4. Suppression dans les statuts de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
 - 5. Modification des pouvoirs de signature des administrateurs.
 - 6. Fixation de la date de l'Assemblée Générale annuelle.
 - 7. Refonte des statuts.

- 8. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 9. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement.

10. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en ERTIN S.A.

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable. En conséquence, l'objet social est reformulé de telle manière qu'il aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».»

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.'

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide que, désormais, la société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 22 mai à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts sont modifiés de telle manière qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ERTIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 21 décembre 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
 - à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
 - de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 22 mai à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution

Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau , L-1449 Luxembourg, est nommée administrateur de la Société

Huitième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société FIDIREVISA S.A. avec siège social à Lugano, Suisse, de son mandat de commissaire aux comptes.

Par décision spéciale, l'assemblée générale lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

La société CeDerLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en son remplacement avec effet rétroactif au 1er janvier 1999.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à vingt heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 9, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02058/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

TONYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 12.394,68 EUR.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Hôpital.

L'an deux mille un, le dix décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée TONY-TRANS, S.àr.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Hôpital,

constitué par acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 21232.

Cette société a actuellement un capital de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros virgule soixante-huit cents (EUR 12.394,68) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de 123,95 (cent vingt-trois Euros virgule quatre-vingt-quinze cents).

L'assemblée des associés est présidée par Monsieur Antonio De Campos, gérant administratif, L-4137 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Hôpital.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kulas Chantal, employée privée, Thionville (France).

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Angélique De Campos, gérant technique, L-4137 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Hôpital.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par l'associé présent et le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le Président déclare ce qui suit:

- I. Suivant la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable.
- II.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par euxmêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.
- III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:
 - 1) Agrément à donner à une cession de parts sociales faite par Monsieur Henri Wullaert à un non associé.
 - 2) Agrément à donner à une cession de parts sociales faite par Monsieur De Campos à un associé.
- 3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda de façon à ce que l'article 5 des statuts se lise dorénavant comme suit:
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros virgule soixante-huit cents (EUR 12.394,68) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de 123,95 (cent vingt-trois Euros virgule quatre-vingt-quinze cents).
 - 4) Démissions et nominations statutaires.

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de 5 (cinq) parts sociales faite par Monsieur Henri Wullaert, au non associé, Mademoiselle Angélique De Campos, L-4137 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Hôpital, intervenue en date du 13 novembre 2001, aux termes d'une cession de parts sociales sous seing privé.

Deuxième résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de 46 (quarante-six) parts sociales faite par Monsieur De Campos, à l'associé, Mademoiselle Angélique De Campos, L-4137 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Hôpital, intervenue en date du 10 décembre 2001, aux termes d'une cession de parts sociales sous seing privé.

Troisième résolution

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet.

Suite à la cession qui précède, les 100 parts sociales, représentatives du capital social de la société, sont détenues comme suit:

1. M. Antonio De Campos, préqualifié	49 parts sociales
2. Mlle Angélique De Campos, préqualifiée	51 parts sociales
Total	100 parts sociales

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt quatorze Euros virgule soixante-huit cents (EUR 12.394,68) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de 123,95 (cent vingt-trois Euros virgule quatre-vingt-quinze cents).

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'actuel gérant technique de la société, Monsieur Henri Wullaert, et décide de nommer comme nouveau gérant technique de la société, Mademoiselle Angélique De Campos, préqualifiée.

Suite à ce qui précède, la société est administrée et gérée par deux gérants.

Sont gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs découlant de l'article sept des statuts:

- a) Mademoiselle Angélique De Campos, préqualifiée, qui accepte, laquelle assumera la gérance technique.
- b) Monsieur Antonio De Campos, préqualifié, lequel continuera d'assumer la gérance administrative.

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Campos, C. Kulas, A. De Campos, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 132S, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

J. Delvaux.

(02077/208/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

TONYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Hôpital.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 décembre 2001, actée sous le n° 986/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

(02078/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

AXA EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 32.224.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

On behalf of AXA EQUITIES Sicav

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

L. Kreicher

Funds Corporate Services Manager

(24989/014/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

AXA EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 32.224.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 26 mars 2002 à 13.30 heures au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

- L'Assemblée décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter le résultat de l'exercice et de ne pas distribuer de dividende.
- L'Assemblée approuve sur proposition du Conseil d'Administration, le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Christian Rabeau et de Monsieur Jean-Pierre Hellebuyck. Leur mandat, d'une durée d'un an, se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Antoine Jozan de son poste d'administrateur le 12 février 2002. L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Nicholas Andrew Lumsden comme administrateur en date du 13 février 2002 en remplacement de Monsieur Antoine Jozan. L'Assemblée approuve l'élection de Monsieur Nicholas Andrew Lumsden comme administrateur pour une durée d'un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée approuve, sur proposition du Conseil d'Administration, le renouvellement du mandat de Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une durée d'un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Au nom de AXA EQUITIES Sicav

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24991/014/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

ROYAL PALM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 64.845.

L'an deux mille un, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROYAL PALM S.A., R.C. Numéro B 64.845, établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 625 du 2 septembre 1998.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle aux 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est mise en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

COWLEY ENTERPRISES LIMITED, avec siège social à Wickhams Cay, Tortola, lles Vierges Britanniques est nommée aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Nasr, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(02059/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 32.223.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 566, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

On behalf of AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

L. Kreicher

Funds Corporate Services Manager

(24990/014/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2002.

DIKO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 67.268.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le treize décembre à 15.30 heures.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La Société DEKELEN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, représentée aux présentes par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri,

elle-même représentée par Monsieur Lino Berti et Madame Géraldine Vinciotti, tous deux employés privés, 19-21, bd Prince Henri, Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 12 décembre 2001, jointe en annexe,

ci-après nommé «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée DIKO FINANCE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 67.268,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée par acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven, le 13 novembre 1998, publiée au Mémorial C de 1999, page 3749.

Que le capital social de la Société est fixé à neuf cent millions de lires italiennes (900.000.000,- ITL), représenté par quatre-vingt-dix mille (90.000) actions d'une valeur nominale de dix mille Lires italiennes (10.000,- ITL) chacune;

- Sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- L'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- L'actionnaire unique a désigné comme liquidateur de la Société, la société MONTBRUN REVISION S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.
- Et a comparu au présent acte, la société MONTBRUN REVISION S.à r.l., préqualifiée, représentée par Monsieur Dominique Audia, employé privé, sur base d'un pouvoir lui confié par Monsieur Marc Lamesch, pouvant valablement engager MONTBRUN REVISION S.à r.l.,

agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, mission qu'elle accepte,

et en cette qualité, requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que la société a un actif net positif de ITL 15.834.823.356,- Ainsi, après la clôture le liquidateur versera le boni de liquidation du même montant aux actionnaires composé par le solde des avoirs en banques et le portefeuille titre au 13.12.2001.

L'actionnaire tel que représenté par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE déclare en outre reprendre tout le passif de la société et d'assurer irrévocablement l'obligation de payer tous les éventuels passifs actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle.

- Les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société CONFIDENTIA S.à r.l., avec siège social à Luxembourg,

désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.

- Partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, G. Vinciotti, D. Audia, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, le 18 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

J. Delvaux.

(02086/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ALCADYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 5, rue Nicolas Wester. R. C. Luxembourg B 78.312.

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALCADYS, S.à r.l., ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 5, rue Nicolas Wester, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.312, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 12 avril 2001 et dont les statuts n'ont à ce jour subi aucune modification.

L'assemblée se compose des deux seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Benoît Marchal, informaticien, demeurant à Yutz (France);
- 2.- Monsieur Jérôme Maurice, actuaire, demeurant à Alzingen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Afin de tenir compte de la résolution prise par l'assemblée générale des associés réunie en date du 2 mars 2001, suivant procès-verbal enregistré à Luxembourg A.C. le 22 mai 2001, volume 553, folio 38, case 11, en vertu de laquelle le siège social de la société a été transféré à L-5836 Alzingen, 5, rue Nicolas Wester, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. alinéa 1er. Le siège social est établi à Alzingen. »

Deuxième résolution

Cessions de parts sociales

Monsieur Benoît Marchal, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties de fait et de droit,

- a) à Monsieur Jérôme Maurice, préqualifié, ici présent et ce acceptant;
- (525) cinq cent vingt-cinq parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune de la société à responsabilité limitée ALCA-DYS, S. à r.l., prédésignée;

pour et moyennant le prix total de LUF 378.000,- (trois cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois), soit EUR 9.370,37 (neuf mille trois cent soixante-dix euros et trente-sept cents), lequel prix a été payé par le cessionnaire au cédant antérieurement aux présentes, ce dont le cédant consent bonne et valable décharge;

- b) à Madame Virginie Orlandi, sans état particulier, épouse de Monsieur Jérôme Maurice prénommé, demeurant avec lui, ici présente et ce acceptant;
- (100) cent parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune de la société à responsabilité limitée ALCADYS, S. à r.l., prédésignée;

pour et moyennant le prix total de LUF 72.000,- (soixante-douze mille francs luxembourgeois), soit EUR 1.784,83 (mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-trois cents), lequel prix a été payé par la cessionnaire au cédant antérieurement aux présentes, ce dont le cédant consent bonne et valable décharge.

Les cessionnaires, Monsieur Jérôme Maurice et son épouse Madame Virginie Orlandi, prénommés, seront propriétaires à compter de ce jour des parts leur cédées et auront droit aux bénéfices à partir de la même date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les associés préqualifiés déclarent consentir à la cession de parts sociales ci-dessus sub b), conformément aux stipulations de l'article 10 des statuts.

Ensuite Messieurs Benoît Marchal et Jérôme Maurice, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société à responsabilité limitée ALCADYS, S.à r.l prédésignée, déclarent accepter les cessions ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Suite aux prédites cessions, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge des cessionnaires qui s'obligent expressément à leur acquittement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal. Signé: B. Marchal - J. Maurice - V. Orlandi - M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 12, case 6.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

M. Thyes-Walch.

(02192/233/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

ALCADYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 5, rue Nicolas Wester. R. C. Luxembourg B 78.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

(02193/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

EUROFONPROFIT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 64.586.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 23, 2002* at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
- 2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2001; allocation of the net results
- 3. Discharge to the Directors
- 4. Statutory Appointments
- 5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

(01418/755/19)

The Board of Directors.

CONVENTUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 70.125.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CONVENTUM à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 3 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01667/755/21) Le Conseil d'Administration.

COFIDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 30.992.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 3 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- 2. Affectation du résultat de l'exercice 2001;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001;
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la non-tenue de l'assemblée générale ordinaire à la date statutaire.

Conformément à l'article 9 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

I (01648/506/18) Le Conseil d'Administration.

MOBILITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 73.861.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers

I (01693/817/18)

Le Conseil d'Administration.

NORY EUROPEAN EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.232.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (01694/817/18)

Le Conseil d'Administration.

THE MODERN FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 67.545.

Notice is hereby given to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of THE MODERN FUNDS (the «Company»), which will be held on 2nd May 2002 at 10.00 a.m. at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

- 1. To consider the reports of the Board of Directors and the external auditors on the accounts for the financial year ending 31st December 2001.
- 2. To approve the balance sheet and profit and loss account for the year ended 31st December 2001 and to decide on the allocation of results.
- 3. To discharge the Directors and the Auditors with respect to the performance of their duties during the year ended 31st December 2001.
- 4. To elect/re-elect Directors until the annual general meeting approving the accounts of 31st December 2002.
- 5. To re-elect the statutory Auditors of the Company for the financial year ending 31st December 2002.
- 6. Any other business.

If not able to attend the meeting in person, shareholders shall sign a proxy and return it by 5.00 p.m. on 30 April 2002 by fax and by mail to:

THE MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY

Attn.: Michael Schott

P.O. Box 285

L-2012 Luxembourg

Fax: (352) 27 751-311.

The Annual General Meeting requires no quorum of presence and resolutions are voted at the simple majority of the shareholders present or represented.

The annual accounts are available on request at the registered office of the Company and may be consulted on the following website:

www.modernfunds.com.

I (01697/267/32)

By order of the Board of Directors.

INTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 10.409.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2002 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. remplacement d'un Administrateur et du Commissaire de Surveillance;
- g. divers.

I (01403/045/17)

Le Conseil d'Administration.

COMPARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.043.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 8 mai 2002 à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001.
- 3. Affectation des résultats.
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (01411/550/19)

Le Conseil d'Administration.

MERCK-FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.108.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. nomination statutaire;
- 5. divers.

I (01506/006/15)

Le Conseil d'administration.

CLERGEON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 73.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers

I (01695/817/18)

Le Conseil d'Administration.

PANALPINA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 62.625.

Die Aktionäre der PANALPINA SICAV werden hiermit zur Fortsetzung der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre vom 30. Mai 2001 eingeladen, die am 2. Mai 2002 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

- Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers über die Sonderprüfung des Rechenschaftsberichtes per 31. Dezember 2000
- Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Beschluss zur Gewinnverwendung des Geschäftsjahres 2000
- 4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2000
- 5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (01701/755/25) Der Verwaltungsrat.

PANALPINA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 62.625.

Die Aktionäre der PANALPINA SICAV werden hiermit zu der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 2. Mai 2002 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2001 abgeschlossene Geschäftsjahr
- Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2001 abgelaufene Geschäftsjahr
- 3. Beschluss zur Gewinnverwendung des Geschäftsjahres 2001
- 4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2001
- 5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
- 6. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
- 7. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (01702/755/26) Der Verwaltungsrat.

COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.187.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 6 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission et nomination des Administrateurs et du Commissaire;
- Transfert du siège social.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (01664/531/14) Le Conseil d'Administration.

CARRY EUROPEAN MARKETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 74.793.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers.

I (01696/817/18) Le Conseil d'Administration.

PRICOURT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 68.458.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2002 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers.

I (01698/817/18) Le Conseil d'Administration.

INDEPENDENCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 58.112.

By this notice, the shareholders are convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on 15th May 2002 at 12.00 o'clock (local time) at the Company's registered office.

Agenda:

- 1. Ratification of the appointment of StenGest, S.à r.l., with registered office at 231, Val des Bons Malades as auditor of the Company with effect as from the accounts as at 31st December 2000.
- 2. Approval of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor.
- 3. Approval of the balance sheet, the profit and loss account and appropriation of the result as at 31st December 2001.
- 4. Discharge to be given to the Directors and the auditor.
- 5. Action on a motion in conformity with Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies.
- 6. Statutory elections of the Directors and of the Auditor.

I (01703/000/18) The Board of Directors.

LUX-EURO-STOCKS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 64.058.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 24 avril 2002 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2001.
- 2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001; affectation des résultats.
- 3. Donner quitus aux Administrateurs.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (00820/755/29) Le Conseil d'Administration.

BLEMOX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 10.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 23 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

II (01457/000/14) Le Conseil d'Administration.

MARENGO INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 47.197.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

II (01181/534/15) Le Conseil d'Administration.

SINOPIA GLOBAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 64.246.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 24 April 2002 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 2001.
- 3. Director's fees.
- 4. Declaration of an annual dividend.
- 5. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 2001.
- 6. Re-election of the Directors and of the Authorised Independent Auditor for the ensuing year.
- 7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for April 17, 2002 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURG

43, boulevard Royal

L-2955 Luxembourg

II (01187/755/28)

By order of the Board of Directors.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, 37, boulevard Royal, le mercredi 24 avril 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la banque pour l'exercice 2001
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Décisions à prendre concernant la répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 2001
- 4. Décharge aux administrateurs
- 5. Composition du Conseil d'Administration
- 6. Rachat partiel de nos propres actions
- 7. Divers

Les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 26 et/ou 27 des statuts pour pouvoir assister à l'assemblée. Il (01242/755/16)

SINOPIA ALTERNATIVE FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 82.229.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 24 April 2002 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 2001.
- 3. Director's fees.
- 4. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 2001.
- 5. Re-election of the Directors and of the Authorised Independent Auditor for the ensuing year.
- 6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for April 17, 2002 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURG

43, boulevard Royal

L-2955 Luxembourg

II (01188/755/27).

FORTIS L FOF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 63.266.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le mercredi 24 avril 2002 à 14.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
- 2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
- 3. Nominations statutaires;
- 4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (01324/584/19) Le Conseil d'Administration.

SWISS LIFE FUNDS (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2093 Luxemburg, 10A, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 69.186.

Hiermit wird bekannt gegeben, dass die

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

(«Versammlung») des SWISS LIFE FUNDS (LUX) («Fonds») am oben genannten eingetragenen Sitz des Fonds für den 24. April 2002 um 14.00 Uhr, anberaumt wurde, um folgende Tagesordnungspunkte zu behandeln:

Tagesordnung:

- 1. Genehmigung des Managementberichts des Verwaltungsrates und des Berichts des Wirtschaftsprüfers für das am 31. Dezember 2001 endende Geschäftsjahr.
- 2. Genehmigung der Bilanz für den Abrechnungszeitraum für das am 31. Dezember 2001 endende Geschäftsjahr.
- 3. Gewinnverwendung.
- 4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder hinsichtlich der Wahrnehmung ihrer Mandate bis zum 31. Dezember 2001.

- 5. Zusammensetzung/Mutationen des Verwaltungsrates.
- 6. Neuwahl des Wirtschaftsprüfers.
- 7. Verschiedenes.

Abstimmung

Beschlüsse zur Tagesordnung der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit der Stimmenmehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Abstimmungsarrangements

Um an der Versammlung teilnehmen zu können, müssen Inhaber von Inhaberaktien ihre Aktien bis spätestens fünf Geschäftstage vor der Versammlung am eingetragenen Sitz des Fonds oder am Sitz des Repräsentanten hinterlegen, wo Vollmachtsformulare erhältlich sind.

Aktionäre, die nicht an der Versammlung teilnehmen können, haben die Möglichkeit, ihr Stimmrecht durch Vertreter ausüben zu lassen, indem sie das Vollmachtsformular bis spätestens fünf Geschäftstage vor der Versammlung zum eingetragenen Sitz des Fonds zurücksenden.

II (01291/755/30)

Im Auftrag des Vorstandes.

ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 23, 2002 at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda.

- 1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
- 2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2001; allocation of the net results
- 3. Discharge to the Directors
- 4. Statutory Appointments
- 5. Miscellaneous

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting with one of the following banks:

- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- BANCA POPOLARE DI LODI, Via Polenghi Lombardo, 13 Lodi
- BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA, Corso Martiri della Libertà, 13 Brescia
- CREDITO ARTIGIANO, Piazza San Fedele, 4 Milano
- BANCA DI VALLE CAMONICA, Piazza Republica, 2/4 Breno (Brescia)

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

II (01356/584/27) The Board of Directors.

BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL-DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra rue de la Tour Jacob, 2 à Luxembourg, le mercredi 24 avril 2002 à 18.00 heures.

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Luxembourg à Diekirch.
- 2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé avenue de Monterey, 23 à Luxembourg, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

II (01542/000/15) Le Conseil d'Administration.

M IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra rue de la Tour Jacob, 2 à Luxembourg, le mercredi 24 avril 2002 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- 1. Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2001.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2002.
- Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé rue Emile Mousel, 2 à Luxembourg, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

II (01528/000/19)

Le Conseil d'Administration.

EURO DERIVATE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet. H. R. Luxemburg B 68.727.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 24. April 2002 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft.

Tagesordnung:

- 1. Vorlage des Jahresabschlusses samt GuV sowie der berichte von Verwaltungsrat und Wirtschaftsprüfer über das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2001 bis zum 31. Dezember 2001.
- 2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss samt GuV und die Ergebnisverwendung.
- 3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
- 4. Entlastung des Verwaltungsrats.
- 5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
- 6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Die ordnungsgemäss einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Aktionäre. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Aktien gefasst.

Luxemburg, im April 2002.

II (01543/755/25) Der Verwaltungsrat.

LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 297.500,-

Siège social: Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 72.504.

L'an deux mille un, le cinq décembre.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit italien dénommée LA LEONARDO FINANZIARIA S.r.l.», ayant son siège social à Via Valcozzena 10, 32021 Agordo (Belluno), Italie,

en sa qualité d'associé unique de la société LEOINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

représentée par la société de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

elle-même représentée par Monsieur Lino Berti, Monsieur Massimo Longoni et Madame Corinne Watteyne, tous employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2001.

La prédite procuration signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Hesperange en date du 29 octobre 1999, publication au Mémorial C de 2000, page 1193.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Hesperange en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 13495,

et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 février 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 42820,

avec un capital social actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 297.500,-) représenté par onze mille neuf cents (11.900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Ensuite le comparant déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 297.500,-), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 28 décembre de chaque année, et modification conséquente de l'article 15 des statuts, version anglaise et française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 15. The accounting year shall begin on 1st of January of each year and end on the 31st of December of the same year.

Version française:

- Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.
- 2.- Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 29 décembre 2000, se terminera le 31 décembre 2001.

3.- Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 28 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 15 des statuts, version anglaise et française, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 15. The accounting year shall begin on 1st of January of each year and end on the 31st of December of the same year.

Version française:

Art. 15. L'année sociale commence le 1er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 29 décembre 2000, se terminera le 31 décembre 2001.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 30.000,-

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, M. Longoni, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 132S, fol. 89, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

J. Delvaux.

(02075/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL-DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra rue de la Tour Jacob, 2 à Luxembourg, le mercredi 24 avril 2002 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

- 1. Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2001.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2002.
- 6. Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé avenue de Monterey, 23 à Luxembourg, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

II (01529/000/19)

Le Conseil d'Administration.

QUENTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 83.991.

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par

- Monsieur Lino Berti et Madame Géraldine Vinciotti, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée QUENTIN HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 27 septembre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 13 décembre 2001.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- 1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.
- 2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 5.000.000, (cinq millions d'Euros), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 septembre 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3) Que dans sa réunion du 13 décembre 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 357.000,- (trois cent cinquante-sept mille Euros),

pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à trois cent quatrevingt-huit mille Euros (EUR 388.000,-),

par la création de trente-cinq mille sept-cents (35.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,-EUR) chacune.

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à toutes les trente-cinq mille sept cents (35.700) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces de EUR 357.000,- (trois cent cinquante-sept mille Euros),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 357.000,- (trois cent cinquante-sept mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à trois cent quatre-vingt-huit mille Euros (EUR 388.000,-), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trois cent quatre-vingt-huit mille Euros (EUR 388.000,-), représenté par trente-huit mille huit cents (38.800) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.»

Frais - Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 200.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berti, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 2, case 2. – Reçu 144.013 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

J. Delvaux.

(02062/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

QUENTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.991.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital actée sous le numéro 1010/2001 en date du 13 décembre 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (02063/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

MOONLIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 58.021.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 6, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

MOONLIGHT S.A.

Signature

(02104/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange